



Technical Textiles

Cher client,

Comme vous le savez sans aucun doute, la réglementation REACH 1907/2006 est entrée en vigueur le 1er juin 2007. REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of Chemicals) a un impact sur toutes les industries. L'objectif de REACH est l'augmentation des connaissances sur les substances chimiques et les risques liés à leur emploi. L'administration européenne prévoit l'implémentation graduelle des mesures REACH dans le courant des prochaines 11 années.

Par cette déclaration, nous désirons vous informer sur la position de Beaulieu Technical Textiles concernant la réglementation REACH. Toutes les mesures ont été mises en place pour assurer la conformité à REACH. Nous poursuivons nos efforts pour suivre les développements ultérieurs dans le cadre du règlement REACH et d'assurer la continuité de notre conformité.

Beaulieu Technical Textiles est un utilisateur "en aval" de "substances" et de "préparations" (colorants/produits chimiques) et un producteur de produits textiles (= articles). Afin de pouvoir remplir notre rôle, nous avons entamé les actions suivantes.

En tant qu'utilisateur en aval de colorants et de produits chimiques, nous ne sommes responsables ni de l'enregistrement (pré-enregistrement) de ces produits chimiques, ni de l'analyse des risques. Cependant, nous désirons informer nos fournisseurs des applications dans lesquelles nous utilisons leurs produits (emploi identifié). C'est la raison pour laquelle nous collaborons étroitement avec nos fournisseurs afin de suivre leurs progressions et mesures concernant la conformité à REACH. Nous avons également inventorié nos colorants/produits chimiques afin de réagir rapidement à chaque changement dans la chaîne de produits.

Nos produits sont des "articles" et dès lors non soumis à l'obligation d'enregistrement, excepté dans le cas d'une libération intentionnelle de substances chimiques (non compris dans notre gamme de produits). En ce qui concerne la liste des substances chimiques prioritaires publiée (et qui sera régulièrement adaptée) par l'Agence Européenne de produits Chimiques (ECHA) (http://echa.europa.eu/chem_data/candidate_list_table_en.asp): toute communication requise sera liée de manière unique à cette liste officielle. Si un de nos articles (produits textiles) contient une telle substance, excédant les 0.1% (m/m), nous informerons nos clients.

Dans ce cas, Beaulieu Technical Textiles cherchera activement une solution alternative pour ces substances. De plus, nos produits textiles répondent à toutes les restrictions mentionnées à l'annexe XVII de la réglementation REACH. Sur base de nos connaissances actuelles et de celles de nos fournisseurs (européens et non-européens), nous pouvons vous affirmer que nos articles ne contiennent pas de substances de la liste candidate actuelle.



Technical Textiles

Nous sommes convaincus de vous avoir informé sur notre approche en la matière de REACH. Nous continuerons à vous informer sur les évolutions ultérieures assurant notre complète conformité à REACH.

En exprimant notre confiance que cette déclaration offre une réponse à toutes vos questions, questionnaires et soucis concernant REACH dans le cadre de notre coopération, nous nous tenons toutefois à votre entière disposition pour toutes questions complémentaires.

Salutations sincères,

Stefan Claeys
General Manager
Division Technical Textiles
Beaulieu International Group